

Commune de TRECLEOUX
26 Chemin Neuf
05700 TRECLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

19 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Françoise ISOARD, Guy LEBERT, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Jean SCHÜLER

Absents et excusés : Muriel MULLER, Gilles ROBERT (pouvoir donné à Daniel GIRARD), Jérôme SAMUEL

Secrétaire de séance : Daniel GIRARD

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Daniel GIRARD, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 31/03/2025
2. Approbation des comptes de gestion 2024 (Budget principal/Eau/caisse des écoles)
3. Approbation des comptes administratifs 2024 (Budget principal/Eau/caisse des écoles)
4. Affectation des résultats cumulés 2024 – (Budget principal/Eau/caisse des écoles)
5. Approbation du budget 2025 Eau & Assainissement
6. Approbation du budget 2025 Caisse des écoles
7. Vote des taux d'imposition 2025 – Etat 1259
8. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement –
Décision du taux applicable
9. Approbation du budget principal 2025
10. Fixation redevance et validation de la convention pour l'implantation de ruches sur parcelles communales « La Garenne »

11. Soutien à la candidature du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales au Label Réserve de
Internationale de Ciel Etoilé

12. Questions diverses

Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 31/03/2025

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 31 mars 2025. A l'unanimité des présents et des représentés, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Approbation des comptes de gestion 2024 : Budget principal / Budget eau et assainissement / Budget caisse des écoles

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Comptable, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve les 3 comptes de gestion 2024 (Budget principal/Budget eau et assainissement/Budget Caisse des écoles).

Approbation des comptes administratifs 2024 : Budget principal / Budget eau et assainissement / Budget caisse des écoles

Le Premier Adjoint, Daniel Girard, présente et soumet au vote du Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2024 :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : + **117 295.93 €**, Excédent antérieur de + **118 511.41 €** soit un résultat cumulé de : + **235 807.34 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : - **46 309.74 €**, Excédent antérieur de + **12 707.53 €**,
Soit un résultat cumulé de : - **33 602.21 €**

Restes à réaliser votés pour l'exercice 2024 : - 8 000.00 €

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- Au compte 1068 (Affectation du résultat) la somme de : + **41 602.21 €**
- Au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : + **194 205.13 €**
- Au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de : - **33 602.21 €**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : - **6 117.91 €**, Excédent antérieur de + **31 554.63 €** soit un résultat cumulé de :
+ 25 436.72 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : - **61 090.62 €**, Excédent antérieur de + **125 574.51 €**,
Soit un résultat cumulé de : **64 483.89 €**

Restes à Réaliser votés pour l'exercice 2024 :

Section Investissement / Dépense : - **6 500.00 €**

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : **+ 25 436.72 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de : **+ 64 483.89 €**

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2023 : + **54.48 €**, Excédent antérieur de + **1 349.74 €** soit un résultat cumulé de
: **+ 1 404.22 €**

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- Au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : **+ 1 404.22 €**

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés : **Approuve** les compte administratifs 2024 et accepte l'affectation des résultats pour les 3 budgets (principal, eau et assainissement, caisse des écoles).

Approbation du budget Eau & Assainissement 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

114 597.27 € en fonctionnement / 142 231.73 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2025.

Approbation du budget Caisse des Ecoles 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

30 104.22 € en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2025.

Vote des taux d'imposition 2025 – Etat 1259

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux d'imposition à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'exercice 2024 :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	45.73 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	72.36 %
Taxe d'habitation (TH)	4.55 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

1- De fixer les taux d'imposition en 2025 à :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	45.73 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	72.36 %
Taxe d'habitation (TH)	4.55 %

2- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – décision du taux applicable

Le référentiel comptable pour le budget principal : M57, donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Après discussion, le conseil municipal, à 2 voix contre, 1 abstention et 6 voix pour, le conseil municipal décide la mise en place de la fongibilité des crédits pour l'année 2025 avec taux applicable : 7.5 %.

Approbation du budget principal 2025 de la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

679 731.24 € en fonctionnement / 256 850.05 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Fixation redevance et validation de la convention pour l'implantation de ruches sur parcelles communales « La Garenne »

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant une demande de la part de Monsieur DURON Clément, apiculteur professionnel pour implanter des ruches dans la forêt communale « La Garenne ». Monsieur le Maire donne rapport des échanges qu'il a eus avec Monsieur DURON et des différentes rencontres et indique qu'il convient de signer une convention et de fixer une redevance annuelle pour occupation du domaine public. Monsieur le Maire indique les parcelles retenues pour l'implantation du rucher sur la forêt communale de la Garenne : ZD27. Monsieur le Maire donne lecture du projet de

convention et invite le conseil municipal à délibérer. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'implantation d'une cinquantaine de ruches dans la forêt communale « La Garenne » Commune de Trescléoux – Parcelle ZD27, valide les termes de la convention, fixe le tarif annuel de la redevance globale, forfaitaire et révisable annuellement au prix de : 150.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Clément DURON

Soutien à la candidature du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales au Label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne. Conformément aux axes II.2.1 et III.2.1 de la Charte « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » et « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques », le Syndicat mixte sollicite le soutien des communes du périmètre de la future RICE. Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de soutenir la candidature du Parc des Baronnies provençales au label RICE et s'engage à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne. A noter que la Commune s'est engagée depuis quelques années à procéder à l'extinction de l'éclairage public.

Questions diverses

- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : les effectifs sont en baisse et des échanges ont lieu régulièrement avec les services académiques afin de maintenir les classes d'Orpierre et Trescléoux. Une réunion d'information à destination des parents est prévue le 28/04 à Orpierre
- Le Parc des Baronnies fête ses 10 ans, à cette occasion plusieurs manifestations sont prévues et notamment la nuit des étoiles le 05/08 à la Germanette
- Le devis concernant le projet de piste vélo au stade municipal est parvenue en mairie il s'élève à 11 210.00 €. Ce sujet est prévu pour un prochain conseil municipal avec recherche de financements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait à Trescléoux, le 14/04/2025

Le Maire, Jean SCHÜLER



Le secrétaire de Séance, Daniel GIRARD

